

Demande de dédommagement

Fiche d'information

Qu'est-ce qu'un dédommagement?

Si vous êtes victime d'une infraction criminelle entraînant des pertes financières, vous avez alors droit à un dédommagement. Il s'agit du montant d'argent que le tribunal ordonne à l'accusé de vous verser, pour les pertes financières jugées admissibles. Ce type de dédommagement se rapporte seulement aux pertes réelles. Le montant en question doit être facile à calculer et à confirmer. Un dédommagement peut être seulement ordonné suite à un verdict de culpabilité.

Toute demande de dédommagement doit être déposée avant l'audience de détermination de la peine. Une ordonnance de dédommagement relative à des pertes financières et à des dépenses peut seulement être rendue jusqu'à la date de condamnation de l'accusé. L'ordonnance de dédommagement fait partie de la peine de l'accusé. Le tribunal peut décider de ne pas ordonner de dédommagement ou ordonner le versement d'un montant inférieur à celui demandé. Dans les deux cas, il doit motiver sa décision.

Comment dois-je procéder pour présenter une demande de dédommagement?

Étape 1 – Justification des pertes financières admissibles

Commencez à consigner vos pertes financières le plus tôt possible après l'infraction criminelle. Faites des copies des documents suivants :

- factures relatives au coût des réparations
- devis pour remplacement
- copies de factures
- talons de chèques de paye pour prouver des pertes de salaire
- reçus
- tout autre document permettant de prouver les pertes financières entraînées par l'infraction criminelle

Étape 2 – Remplissez le formulaire de demande de dédommagement

- Indiquez séparément chaque perte ou dommage dans la partie du formulaire (voir au verso) réservée à cet effet.
- Une fois terminé, vous devez avoir le formulaire original ainsi que deux (2) copies. Au moment de le remplir, veuillez bien appuyer puis assurez-vous que les copies sont suffisamment claires pour pouvoir être comprises par le tribunal.
- Détachez la troisième page (rose) du formulaire portant la mention « Copie rose pour la victime ». Vous devez conserver cette copie.

Étape 3 – Retournez le formulaire dûment rempli à la police

- Joignez au formulaire des copies des pièces justificatives puis retournez **immédiatement** le tout à la police.
- Vous devez retourner le formulaire le plus tôt possible afin que le tribunal puisse l'avoir en sa possession avant la condamnation de l'accusé. La police remettra le formulaire dûment rempli au procureur de la Couronne.

Étape 4 – Envoyez les informations supplémentaires au procureur de la Couronne

- Si vous souhaitez plus tard ajouter des informations à l'appui de votre demande, envoyez-les directement au bureau du procureur de la Couronne.
- Une fois l'accusé condamné, vous n'aurez plus la possibilité de présenter une demande de dédommagement.

Quelle est la procédure de versement du dédommagement?

Le dédommagement peut faire l'objet d'une ordonnance à part entière ou être intégré à l'ordonnance de probation ou de sursis. Le juge peut ordonner à l'accusé de verser un dédommagement immédiatement, à une certaine date ou en fonction d'un calendrier. L'accusé est tenu de verser le(les) montant(s) avant la(les) date(s) indiquée(s) dans l'ordonnance.

Si le dédommagement fait partie de l'ordonnance de probation ou de sursis et que l'accusé ne vous verse pas les montants en question, l'agent de probation peut demander à ce que l'accusé soit renvoyé devant le tribunal pour violation de la condamnation.

Les montants relatifs à un dédommagement doivent être versés par l'intermédiaire du tribunal. Le tribunal fait ensuite parvenir ces montants au demandeur. Si vous attendez le versement d'un dédommagement, il est important que vous informiez le tribunal d'un changement d'adresse ou de coordonnées.

Quel que soit le type d'ordonnance de dédommagement, vous avez le droit de déposer celle-ci auprès d'un tribunal civil pour essayer d'obtenir les montants ordonnés. Il peut être difficile d'obtenir ces montants si le contrevenant n'a pas les moyens de payer.